



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 10577

Texte de la question

M. Marius Masse attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur la politique de diversification conduite par Electricite de France et Gaz de France. Il lui rappelle qu'il a indique qu'apres avoir pris connaissance du rapport qui devait lui etre remis le 15 octobre, il annoncerait des decisions sur ce sujet. Entre-temps, les etablissements publics EDF-GDF ont poursuivi leur developpement dans le domaine de la diversification. C'est ainsi que le conseil d'administration de GDF a cree le 9 septembre dernier une nouvelle direction relative a la diversification et qu'une societe, dirigee par des collaborateurs d'EDF, poursuit son developpement avec l'appui des etablissements publics appliquant les principes de base de la concurrence. Il lui demande qu'une decision rapide soit prise sur ce sujet pour qu'aucun comportement particulier des etablissements publics ne vienne aggraver les difficultes rencontrees par les entreprises du batiment.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur a ete appelee sur le probleme pose par la politique de diversification conduite par EDF-GDF. A la suite du rapport remis au ministre par l'inspection generale de l'industrie et du commerce et apres un premier examen interministeriel, le Gouvernement a retenu un certain nombre de propositions sur lesquelles il a consulte les organisations professionnelles concernees ainsi que les etablissements. Cette concertation sera poursuivie par le ministre qui presidera le 3 mars prochain une table ronde avec ces organisations professionnelles. Les mesures definitives seront prises ulterieurement.

Données clés

Auteur : [M. Masse Marius](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10577

Rubrique : Electricite et gaz

Ministère interrogé : industrie, postes et telecommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et telecommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 459

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1161